

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 6 août 2020 à 19h30, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences: Margaret Lavallée, Frédéric Berthiaume
Micheline Groulx Stabile, Michel Mendes, Erik Johnson

Benoit Ferland, directeur général
Jacques Robichaud, greffier

Absence : Manon Robitaille

1. Séance ordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 19h30.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2020-08-06.122 D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

1.2 Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2020

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2020, au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2020-08-06.123 D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2020, tel que déposé.

ADOPTÉE

2. Affaires du Conseil

2.1 Versements d'aide financière – Divers organismes

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Francine Thibodeau, adjointe à la direction générale, datée du 14 juillet 2020 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par monsieur Erik Johnson
Et unanimement résolu

2020-08-06.124 D'OCTROYER une contribution financière aux organismes suivants :

Fleurir Deux-Montagnes – prix aux gagnants	600 \$
Fondation Sercan – levée de fonds	2500 \$
Centre Marie Ève – soirée bénéfice	160 \$

DE DÉCRÉTER que ces dépenses soient imputées au poste budgétaire 02.111.00.970.

ADOPTÉE

2.2 Projet de coopérative d'habitation « Train de la vie » - Demande de contribution

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes soutien l'évolution de ce projet depuis 2015 ;

CONSIDÉRANT l'évolution du projet de coopérative d'habitation « Train de la vie » ;

CONSIDÉRANT le besoin de logements sociaux sur le territoire de la Ville ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2020-08-06.125 QUE la Ville de Deux-Montagnes confirme sa contribution à la hauteur de 15 % des coûts maximum admissibles, sous réserve de la réception des documents approuvés par la société d'habitation du Québec confirmant les montants à être remboursé par la Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM) au sens de l'article 153.1 de la Loi sur la CMM, pour le projet de coopérative d'habitation « Train de la vie » .

ADOPTÉE

3. Comités, commissions, régie

3.1 Dépôt des procès-verbaux

Le greffier dépose le procès-verbal suivant :

- Comité consultatif d'urbanisme du 5 août 2020

4. Règlements municipaux

4.1 Adoption - Règlement n° 1668 – Règlement modifiant le Règlement de prévention des incendies (Règl. n° 1140)

CONSIDÉRANT que lors de la séance du 9 juillet 2020, un avis de motion du présent règlement a dûment été donné et un projet de règlement a été déposé ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a notamment pour objet de supprimer les dispositions sur les permis de brûlage et de prévoir une interdiction d'utiliser un foyer extérieure si la SOPFEU émet une interdiction de feu à ciel ouvert pour le secteur de la MRC de Deux-Montagnes ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi sur les cités et villes* pour la dispense de lecture ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par monsieur Erik Johnson
Et unanimement résolu

2020-08-06.126

D'ADOPTER le Règlement n° 1668 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de prévention des incendies (Règl. n° 1140)* », tel que déposé.

ADOPTÉE

4.2 Avis de motion – Règlement établissant un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec

Monsieur Frédéric Berthiaume donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un Règlement établissant un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec.

Monsieur Frédéric Berthiaume dépose le projet de règlement.

Administration

5. Finances

5.1 Dépôt de la liste des chèques émis – Juillet 2020

Le greffier dépose la liste des chèques émis au cours du mois de juillet 2020 et montrant un total de :

➤ Fonds général :	1 730 805,36 \$
➤ Fonds de dépenses en immobilisations :	201 632,67 \$

6. Ressources humaines

6.1 Dépôt de la liste des employés engagés par le directeur général

Le greffier dépose la liste des employés engagés par le directeur général suivant le Règlement de délégation n° 1580.

6.2 Confirmation de permanence d'un employé-cadre – Directeur des travaux publics – Monsieur Gabriel Persechino

CONSIDÉRANT que Monsieur Gabriel Persechino a terminé avec succès sa période de probation ;

CONSIDÉRANT que son poste est nécessaire au bon fonctionnement de la Ville ;

CONSIDÉRANT la recommandation de Monsieur Benoit Ferland, directeur général, datée du 5 août 2020 ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume
Et unanimement résolu

2020-08-06.127

DE CONFIRMER la permanence de Monsieur Gabriel Persechino à titre d'employé-cadre, au poste de Directeur des travaux publics et ce, rétroactivement à sa date d'embauche le 17 février 2020.

ADOPTÉE

Service aux citoyens

7. Urbanisme

7.1 Demandes d'approbation de PIIA

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé les demandes suivantes d'approbation de plans à l'égard desquels s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2020-08-06.128

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant les projets suivants aux conditions recommandées par le CCU :

N°	Adresse des travaux	Description
A)	13, 10 ^e Avenue (lot 1 605 329)	D'approuver la demande de PIIA n°2020-00511 pour le projet de changement de la porte double de la remise donnant accès au sous-sol de service, attenant à la maison pour une porte simple et que le revêtement du mur avant sera changer en un matériau de déclin de vinyle blanc, tel que démontré sur l'image couleur soumise.
B)	40, 9 ^e Avenue (lot 1 605 535)	D'approuver la demande de PIIA n°2020-00505 pour le projet de remplacement du revêtement extérieur de la façade avant. Pour la façade, les matériaux de revêtement proposés sont de brique (Meridian, Richland Matt de couleur brun café et Adélaïde de

		couleur beige et une peinture complète des éléments en aluminium tel que les fenêtres, soffites, fascias, cadrages et garde-corps de couleur noire, tel que démontré sur l'image couleur soumise.
C)	242, 23 ^e Avenue (lot 1 973 752)	D'approuver la demande de PIIA n°2020-00508 pour le projet de remplacement du revêtement extérieur des façades avant. Pour la façade, les matériaux de revêtement proposés sont en déclin de bois, couleur gris pâle et l'aménagement de deux nouvelles galeries en bois teint noir et brun avec poutres et colonnes de bois 6 pouces par 6 pouces, tel que démontré sur l'image couleur soumise.
D)	510, chemin d'Oka (lot 1 605 681)	D'approuver la demande de PIIA n°2020-00515 pour le projet de remplacement de l'enseigne sur poteau d'une superficie de 1,5 m ² . Le matériel sera un autocollant aux dimensions du boîtier déjà existant, tel que démontré sur l'image couleur soumise.
E)	504, chemin d'Oka (lot 1 605 684)	D'approuver la demande de PIIA n°2020-00550 pour le projet d'une nouvelle enseigne à plat d'une superficie de moins de 3 m ² sur l'avant toit de la façade principale (commerce Enseignes CPC), tel que démontré sur l'image couleur soumise.
F)	656, rue Kelly (lot 1 605 620)	D'approuver la demande de PIIA n°2020-00549 pour le projet de remplacement des portes et fenêtres de la façade principale. Pour la façade, la couleur proposé des volets, de la porte de garage et de la porte d'entrée est noire, tel que démontré sur l'image couleur soumise.
G)	345, 9 ^e Avenue (lot 1 605 292)	D'approuver la demande de PIIA n°2020-00340 pour le projet de remplacement du revêtement extérieur actuellement en déclin d'aluminium. Pour la façade, les matériaux de revêtement proposés sont en déclin de bois de type Canoxel, modèle Ridgewood D-5 de couleur blanche, tel que démontré sur l'image couleur soumise.

ADOPTÉE

8. Loisirs et développement communautaire

8.1 Demande de gratuité – Journée porte ouverte « Viens essayer la ringuette »

CONSIDÉRANT la demande de l'Association de ringuette de Deux-Montagnes pour une gratuité d'une heure de glace lors de la journée porte ouverte « *Viens essayer la ringuette* » ;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Mario Quesnel, directeur du Service des loisirs et développement communautaire, daté du 15 juillet 2020 ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par monsieur Erik Johnson
Et unanimement résolu

2020-08-06.129

D'ACCORDER à l'Association de ringuette de Deux-Montagnes une gratuité d'une heure de glace, dans le cadre de la journée porte ouverte « *Viens essayer la ringuette* », qui se tiendra le 12 septembre 2020 de 11 h à 12 h à l'aréna Olympia.

ADOPTÉE

8.2 Entente avec l'Association du sport et du plein air de Saint-Eustache inc. (ASPA), Ville de Boisbriand et FC de la Seigneurie

CONSIDÉRANT que le club de soccer FC de la Seigneurie est reconnu comme la nouvelle structure d'accueil du soccer, entre autres dans la municipalité de Deux-Montagnes ;

CONSIDÉRANT le contexte actuel en raison de la COVID-19 et la possibilité que la saison de soccer soit annulée ;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2020-04-09.067, le 9 avril 2020 ;

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2020-08-06.130

DE SIGNER avec l'Association du sport et du plein air de Saint-Eustache inc., la Ville de Boisbriand et FC de la Seigneurie l'entente ayant trait à la prise en charge du paiement de l'équipement de soccer.

ADOPTÉE

9. Culture et bibliothèque

9.1 Projet de développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2020-2021

CONSIDÉRANT que le Ministère de la Culture et des Communications du Québec a un programme de demande d'aide financière dont l'objectif est d'encourager l'offre de ressources documentaires diversifiées dans les bibliothèques publiques autonomes depuis plusieurs années;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par monsieur Erik Johnson
Et unanimement résolu

2020-08-06.131

DE DEMANDER une aide financière au Ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre du programme « Projet en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes » : Madame Pascale Dupuis est autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, la demande d'aide financière ainsi que tout autre document requis aux fins de la présente résolution.

DE CONFIRMER que la Ville de Deux-Montagnes financera la totalité du projet, dans l'attente de la réponse et du montant de financement qui sera fourni par le Ministère des Communications et de la Culture du Québec.

ADOPTÉE

9.2 Projet de rayonnement numérique d'animations de la bibliothèque 2020-2021

CONSIDÉRANT l'appel de projets «Soutien au rayonnement numérique» lancé par le Ministère de la Culture et des Communications du Québec ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes désire soumettre son projet de diffusion sur une plate-forme web des animations de la bibliothèque, afin de permettre à la population de Deux-Montagnes de bénéficier d'avantage de ces animations et aussi encourager des prestations d'artistes québécois ;

CONSIDÉRANT que la demande comprend l'achat de matériel technologique et de scène et que le budget prévu pour ce projet est d'environ 20 000 \$;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2020-08-06.132 DE DEMANDER une aide financière au Ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre du programme « Appel de projets pour le soutien au rayonnement numérique 2020-2021 » : Madame Pascale Dupuis est autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, la demande d'aide financière ainsi que tout autre document requis aux fins de la présente résolution.

ADOPTÉE

10. Période de questions (30 minutes au maximum)

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 19h41.
Deux (2) citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 20 h.

11. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h par le maire.

Denis Martin, maire

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des Services juridiques